

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CASTRES

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU CHEMIN DE COCAGNE

Par arrêté du 22 septembre 2025, le Maire de CASTRES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la voie privée de desserte ouverte à la circulation publique dénommée chemin de Cocagne,

L'enquête se déroulera durant dix-huit jours, au Centre municipal de l'Arsenal, du 21 octobre au 7 novembre 2025 inclus de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (sauf samedis et dimanches).

Monsieur Daniel ASTRUC est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra au Centre municipal de l'Arsenal, 1 chemin de la Poudrerie à CASTRES (Tarn), les :

Mardi 21 octobre 2025

Vendredi 7 novembre 2025

de 9 heures à 12 heures

de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations relatives au transfert d'office de la voie sus-visée sur le registre d'enquête déposé au Centre municipal de l'Arsenal de CASTRES (sauf samedis et dimanches).

Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur titulaire à Mairie de CASTRES, Service des affaires juridiques – Transfert d'office chemin de Cocagne – A l'attention du commissaire enquêteur – B.P. 10406 81108 CASTRES Cedex, ainsi qu'à l'**adresse électronique suivante** : mairie@ville-castres.fr en précisant également – Transfert d'office chemin de Cocagne – A l'attention du commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel transmettra, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées à Monsieur le Maire de CASTRES. Aucune observation relative au dossier ne pourra être prise en compte après la clôture de l'enquête publique, le 7 novembre 2025 à 17 heures.